



Allocation et pensions alimentaires

Par **zouza**, le **21/06/2011** à **21:32**

Bonjour, je suis divorcée depuis plus de 7 ans avec un algérien qui est aussi français et qui vit en France. J'ai eu avec lui 2 filles : 15 ans et 12 ans. Le mariage ainsi que le divorce ont été prononcés en Algérie. Depuis le divorce, il n'a pas payé aucun soud, ni allocation familiale, ni pensions alimentaires, ni rien. Je me suis remariée, mes filles ont grandi. Comment puis-je obtenir leurs droits ? Merci.

Par **mimi493**, le **22/06/2011** à **02:14**

Le mariage a-t-il été retranscrit en France ?
Le divorce a-t-il été transcrit en France et vous avez fait faire l'exequatur afin qu'il soit exécutable en France ?